

**BULLETIN D'INSCRIPTION  
CONTRACTUEL**

SOCIETE ASTRONOMIQUE DE France  
SEJOUR LOUXOR ECLIPSE 2027  
Du 31 juillet 2027 au 3 aout 2027  
4 jours / 3 nuits  
Option d'extension - Séjour au Caire

DERTOUR France - KUONI  
22, rue Dieumegard  
93407 SAINT OUEN CEDEX

A l'attention de Kuoni  
**KUONI SAINT SULPICE**  
15 rue Lobineau  
75006 Paris  
E-mail : lobineau@kuoni.fr

**BULLETIN D'INSCRIPTION A NOUS RETOURNER SIGNE AVANT LE 3 JUILLET 2026**  
**Seules les 3 premières pages "Bulletin d'Inscription" sont à signer et à renvoyer à l'e-mail ci-dessus**

Nom du voyageur principal (obligatoirement Membre de la SAF) : .....(Obligatoire)

Prénom : .....(Obligatoire)

Date de naissance : ..... (Obligatoire)

Adresse ..... (Obligatoire)

Code postal ..... Ville ..... (Obligatoire)

Tél. domicile ..... Portable .....(Obligatoire)

Adresse mail .....(Obligatoire).

Numéro de la Carte de Membre de la SAF du voyageur principal (cotisation à jour au 03/07/2026) :  
..... (Obligatoire)

**Sera accompagné (e) de :**

Nom ..... Prénom ..... Date de naissance : .....

Nom ..... Prénom ..... Date de naissance : .....

Nom ..... Prénom ..... Date de naissance : .....

Nom d'une personne de confiance à joindre en cas d'urgence : .....(obligatoire)

Son portable ..... (Obligatoire)

**MERCI DE JOINDRE LA COPIE DES PIECES D'IDENTITE OU PASSEPORT UTILISEES LORS DU  
VOYAGE OBLIGATOIRE**

Hébergement en chambre :  Double (1 lit)       Twin (2 lits)       Triple (3<sup>ème</sup> lit d'appoint moins  
de 7 ans, sous réserve de disponibilité )  
 Individuelle

=====

**CHOIX DE SÉJOUR**

Merci de cocher la case correspondant à votre choix.

Le détail des programmes est disponible dans la section « **Programme** ».

1.  **Séjour à Louxor** – 4 jours / 3 nuits (du samedi 31 juillet 2027 au mardi 3 aout 2027)
2.  **Séjour à Louxor et Le Caire** – 6 jours / 5 nuits (du samedi 31 juillet au jeudi 5 aout 2027)

Photos non contractuelles  
Raison Sociale : DERTOUR France au capital de 24 662 157 euros · R.C.S. Bobigny 542078431 · Immatriculation IM 093 100 010  
Siège social et Direction Générale : 22 rue Dieumegard, 93407 Saint-Ouen cedex · Tél. : +33 (0)1 55 87 80 00 · kuoni.fr  
Garantie Financière : Groupama Assurance-Crédit & Caution, 8-10 rue d'Astorg, 75008 Paris · Assurance RCP : HDI Global SE  
Tour Trinity, 1 bis place de la Défense, CS 20298, 92035 Paris La Défense cedex, n° de police 76670248-30023  
Kuoni est une marque exploitée par DERTOUR France et n'a pas de lien avec Kuoni Destination Management.

## **CONDITIONS DE REGLEMENT OPTION 1 (SEJOUR LOUXOR):**

Prix du voyage par personne en chambre double : 1700 € (base 40 personnes minimum)

+Supplément chambre individuelle pour la durée du séjour : 235 € / personne  
(Obligatoire pour toute personne voyageant seule)

L'assurance Xplorassur contrat n°AR2022046 est incluse dans le prix de votre voyage (non remboursable). Etant une assurance « groupe » elle ne peut pas être supprimée.

## **CONDITIONS DE REGLEMENT OPTION 2 (SEJOUR LOUXOR ET LE CAIRE):**

Prix du voyage par personne en chambre double : 2865 € (base 40 personnes minimum)

+Supplément chambre individuelle pour la durée du séjour : 370 € / personne  
(Obligatoire pour toute personne voyageant seule)

L'assurance Xplorassur contrat n°AR2022046 est incluse dans le prix de votre voyage (non remboursable). Etant une assurance « groupe » elle ne peut pas être supprimée.

Le prix ne fera l'objet de modifications qu'en cas de variation des diverses taxes et des redevances dans la limite légale prévues à l'article L211-12 du Code du tourisme. A ce jour (11/03/2025), le montant des taxes aéroportuaires est de 120€.

Le montant de l'acompte par personne à verser à l'inscription est de 30% selon le choix de séjour

-L'option 1 : **510 €** (**581€** si choix de chambre individuelle)

-L'option 2 : **860€** (**971€** si choix de chambre individuelle)

**Le solde sera à régler au plus tard 35 jours avant la date de départ, soit avant le 25 juin 2027**

Les différents suppléments et options seront à régler au moment du solde.

### **Les règlements (pour l'acompte et le solde) pourront être effectués par :**

Les voyageurs désirant emporter avec eux leurs instruments astronomiques (lunettes, télescopes, etc.) devront demander à KUONI (par e-mail) leurs conditions d'envoi en cabine ou en soute (types d'emballages, dimensions, etc.) et le supplément de tarification qui leur seront appliqués"

#### Carte Bancaire

- Pour tout règlement en carte bancaire, nous retourner le bulletin d'inscription signé, en mentionnant obligatoirement votre adresse e-mail (en 1<sup>ère</sup> page). Un mail vous sera adressé pour procéder au règlement de l'acompte via notre site de paiement sécurisé Ogone.

#### Virement bancaire

- Pour tout règlement en virement bancaire, nous retourner le bulletin d'inscription signé, en mentionnant obligatoirement votre adresse e-mail (en 1<sup>ère</sup> page). Un mail vous sera adressé avec le RIB de notre agence Kuoni.

**Le tarif est sous réserve de confirmation lors de la publication du plan de vol 2027, ouverture des vols prévus fin août 2026 /début septembre 2026.**

**En conséquence, le tarif pourrait être révisé.**

**Sous réserve de disponibilité selon le nombre de participants.**

### **Formalités : Passeport/carte d'identité valable plus de 6 mois après votre retour + visa obligatoire (inclus).**

Le délai pour l'obtention des visas est de 60 jours incluant l'intervention auprès de l'ambassade et le traitement par nos soins. Le montant du visa inclut les frais d'intervention DERTOUR France. En fonction de la date de réservation et des règles fixées par les ambassades, des frais d'urgence peuvent être facturés.

Photos non contractuelles

Raison Sociale : DERTOUR France au capital de 24 662 157 euros · R.C.S. Bobigny 542078431 · Immatriculation IM 093 100 010  
Siège social et Direction Générale : 22 rue Dieumegard, 93407 Saint-Ouen cedex · Tél. : +33 (0)1 55 87 80 00 · kuoni.fr  
Garantie Financière : Groupama Assurance-Crédit & Caution, 8-10 rue d'Astorg, 75008 Paris · Assurance RCP : HDI Global SE  
Tour Trinity, 1 bis place de la Défense, CS 20298, 92035 Paris La Défense cedex, n° de police 76670248-30023  
Kuoni est une marque exploitée par DERTOUR France et n'a pas de lien avec Kuoni Destination Management.

## CONDITIONS D'ANNULATION INDIVIDUELLE :

Les annulations sont prises en compte uniquement les jours ouvrables du lundi au vendredi de 09h30 à 17h30.  
 En cas d'annulation, il sera retenu par personne sur le prix du voyage :

Délais	Frais d'annulation
Plus de 60 jours avant le départ	40 % du montant du voyage
De 60 à 31 jours avant le départ	50% du montant du voyage
De 30 à 21 jours avant le départ	65 % du montant du voyage
De 20 à 9 jours avant le départ	80% du montant du voyage
De 8 jours au jour du départ	95% du montant du voyage

Le prix de 1700€ (option 1) ou 2865€ (option 2) par personne s'entend pour un groupe de 40 participants minimum.

Si des participants du groupe venaient à annuler, un supplément par personne serait appliqué.

Attention, si le nombre de participants devait être inférieur à 10 personnes par suite d'annulation, les réservations de votre groupe ne pourraient pas être maintenues dans les mêmes conditions. De nouvelles réservations individuelles devront être effectuées sous réserve de disponibilité. Une nouvelle offre tarifaire vous sera soumise pour acceptation. Dans le cas d'un refus de celle-ci, votre groupe sera considéré comme annulé et les conditions d'annulation totale s'appliqueront.

### **Annulation du fait de DERTOOUR France**

Le Client ne pourra prétendre à aucune indemnité si l'annulation du voyage est imposée par des circonstances de force majeure.

### **Annulation du fait du Client**

Les frais de dossier, les frais d'annulation, les assurances optionnelles, les excursions et les éventuels frais de visa ne sont jamais remboursables quelles que soient la date et la cause de l'annulation.

Je soussigné (Nom, Prénom) ..... agissant pour moi-même et/ou pour le compte des autres personnes inscrites, confirme mon inscription au voyage, certifie avoir pris connaissance du programme, des conditions d'assurance, des Conditions Générales de Vente ainsi que des Conditions Particulières de ce voyage et joins l'acompte demandé.

Je reconnais avoir été informé de la possibilité de consulter la situation politique et sanitaire de la destination choisie dans la rubrique "conseils aux voyageurs" du site "www.diplomatie.gouv.fr" (et plus spécifiquement concernant les sous-rubriques "risques pays" et "santé").

Je reconnais également avoir pris note du conseil d'assurance délivré. J'ai pris connaissance et j'accepte les Conditions Générales d'assurance.

## ASSISTANCE/LITIGES

### Assistance

Le service « Assistance à destination » 24h/24 et 7j/7, joignable au 01.55.87.82.60

### Litige

La Commission européenne met à disposition une plateforme de règlement extrajudiciaire des litiges qui permet aux consommateurs de régler dans un premier temps par voie extrajudiciaire des différends en rapport avec leurs commandes en ligne. Lien vers la plateforme de règlement en ligne des litiges : [ec.europa.eu/consumers/odr/](http://ec.europa.eu/consumers/odr/)

"Lu et approuvé" ..... Le : ..... / ..... / 2026  
 (mention manuscrite)

**Signature :**

## PROGRAMME

### 1<sup>ER</sup> jour : PARIS > LOUXOR (vol) – samedi 31 juillet 2027

Rendez-vous des participants, munis de leurs billets d'avion et de leur pièce d'identité au comptoir d'enregistrement de la compagnie aérienne.

\*Décollage vers Louxor sur vol spéciaux en classe économique.

\*Arrivée à Louxor.

\*sous réserve de confirmation de plan de vol 2027 par la compagnie aérienne

Accueil, transfert et installation à l'hôtel.

Nuit à l'hôtel.

Winter Palace ou hôtel de catégorie similaire

### 2<sup>ème</sup> Jour : LOUXOR – dimanche 1<sup>er</sup> août 2027

Petit déjeuner.

Visite de la vallée des Rois avec la découverte de trois tombeaux, chacun d'un style différent et de la Vallée des artisans, aux décors bien préservés.

Découverte du temple d'Hatshepsout, la reine qui se fit pharaon.

Situé au pied d'une falaise impressionnante, ce temple compte trois terrasses que l'on peut arpenter ; reste à imaginer les jardins suspendus qui l'entouraient !

Arrêt devant les colosses de Memnon, gardiens de l'entrée du temple disparu d'Aménophis III. Ces deux géants de quartzite assis s'élèvent à une hauteur de dix-huit mètres de haut et sont pratiquement les seuls vestiges du temple d'Aménophis III.

Déjeuner et après-midi libre

Dîner et nuit à l'hôtel.

Winter Palace ou hôtel de catégorie similaire

### 3<sup>ème</sup> Jour : LOUXOR – lundi 2 août 2027

Petit déjeuner.

Matinée libre

Transfert pour l'observation de l'éclipse

Déjeuner libre.

Visite du temple de Karnak (UNESCO) en fin de soirée, mondialement connu pour sa magnifique salle hypostyle et sa forêt de colonnes géantes, suivi de celui de Louxor (UNESCO), l'un des plus anciens lieux de prières, principalement dédié au dieu Amon

Dîner et nuit à l'hôtel.

Winter Palace ou hôtel de catégorie similaire

Photos non contractuelles

Raison Sociale : DERTOUR France au capital de 24 662 157 euros · R.C.S. Bobigny 542078431 · Immatriculation IM 093 100 010  
Siège social et Direction Générale : 22 rue Dieumegard, 93407 Saint-Ouen cedex · Tél. : +33 (0)1 55 87 80 00 · kuoni.fr  
Garantie Financière : Groupama Assurance-Crédit & Caution, 8-10 rue d'Astorg, 75008 Paris · Assurance RCP : HDI Global SE  
Tour Trinity, 1 bis place de la Défense, CS 20298, 92035 Paris La Défense cedex, n° de police 76670248-30023  
Kuoni est une marque exploitée par DERTOUR France et n'a pas de lien avec Kuoni Destination Management.

**4ème Jour : LOUXOR > PARIS (vol) – mardi 3 août 2027**

Petit déjeuner.

Transfert vers l'aéroport.

\*Décollage pour Paris sur vol spéciaux, en classe économique.

\*Arrivée à Paris.

Fin de nos prestations.

NB : en fonction des impératifs locaux l'ordre des visites pourra être modifié mais l'intégralité du programme sera respectée.

**Possibilité de prolonger votre séjour : Option pour le Caire****4ème Jour : LOUXOR > LE CAIRE (vol) – mardi 3 août 2027**

Petit déjeuner.

Tôt le matin, envol pour Le Caire.

Découverte du centre historique du Caire, classé au patrimoine mondial par l'UNESCO : la Citadelle, forteresse bâtie par Saladin au XIIe siècle, et la grandiose mosquée Mohammed Ali :

Balade au bazar de Khan El Khalili puis déjeuner.

L'après-midi, découverte du quartier copte du Caire, classé par l'UNESCO pour son riche héritage. Ce haut lieu spirituel abrite notamment la célèbre église suspendue, joyau byzantin, ainsi qu'une synagogue fondée au IXe siècle.

Dîner et nuit à l'hôtel.

Sofitel Cairo Downtown Nile ou hôtel de catégorie similaire

**5ème Jour : GIZEH -mercredi 4 août 2027**

Petit déjeuner.

Visite du plateau de Gizeh dont l'ensemble des trésors est classé au patrimoine mondial de l'UNESCO, avec le monumental Sphinx et les pyramides de Khéops, dernière des sept merveilles du monde antique, Khéphren et Mykérinos :

Déjeuner puis visite du Grand Musée égyptien, chef-d'œuvre architectural aux portes du Caire, où sont réunis plus de 100 000 objets antiques, dont les trésors inestimables de Toutankhamon, exposés pour la première fois dans leur intégralité.

Dîner et nuit à l'hôtel.

**Sofitel Cairo Downtown Nile ou hôtel de catégorie similaire**

## 6ème Jour : LA CAIRE / PARIS (Vol) – jeudi 5 août 2027

Petit déjeuner.

Transfert vers l'aéroport.

Décollage pour Paris sur vol spéciaux, en classe économique.  
Arrivée à Paris.

Fin de nos prestations.

## INFORMATION AVANT DEPART

### SANTE

Soyez prudent avec les boissons trop glacées et les écarts de température entre l'air climatisé et l'extérieur.

### MONNAIE

En Égypte, la monnaie d'échange est la livre égyptienne (abrégée EGP).

### CARTES DE CREDIT

Les principales cartes de crédit internationales (Visa et Mastercard) sont acceptées dans l'immense majorité des hôtels. Sur les bateaux de croisière également, mais pour des raisons pratiques, il est préférable de payer en espèces. Les tarifs n'incluent jamais les frais de paiement par carte bancaire (entre 2 à 3% du montant total). Ces frais sont facturés au moment du paiement. Chez les commerçants, il est en revanche bien souvent difficile voire impossible d'utiliser les cartes bancaires, et à plus forte raison dans les souks.

La carte American Express est peu acceptée et n'est pas utilisable à bord des bateaux.

Les chèques de voyage ne sont pas d'usage courant non plus en Égypte.

### BANQUE ET CHANGE

L'Euro est accepté partout. Aussi, vous n'aurez aucun mal à effectuer tous les achats que vous souhaitez dans cette devise. Côté distributeurs d'argent, vous en trouverez facilement dans les grandes villes du pays.

### ELECTRICITE

220 V dans les hôtels.

### POURBOIRES

Les pourboires (bakchich) sont une véritable institution en Égypte. Kuoni se charge de donner les pourboires habituels aux différents prestataires par l'intermédiaire du guide, mais l'usage veut que chaque touriste gratifie le personnel de bord (maître d'hôtel et équipage) ainsi que le guide et le chauffeur en fin de voyage. Nous suggérons 3 € par personne et par jour pour l'ensemble de l'équipage du bateau, 2 € par personne et par jour pour le chauffeur et 5 € par jour et par personne pour le guide, ceci bien sûr en fonction de votre appréciation personnelle.

### CONDITION PHYSIQUE

Les accès aux sites d'intérêt touristiques (temples et cités antiques) ne sont pas forcément très bien aménagés et peuvent donc s'avérer difficiles pour les enfants en bas âge ainsi que pour les personnes à mobilité réduite.

### TENUES

Avoir une tenue correcte lors des visites et des repas dans les hôtels.

Les formalités de police s'adressent uniquement aux ressortissants français sans double nationalité. Les non-ressortissants français ou les binationaux sont invités à consulter le consulat ou l'ambassade du/des pays de destination.

Lien utile : Ministère des Affaires Etrangères – conseil aux voyageurs :

<http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/>

- **Passeport valable plus de 6 mois après le retour**

Attention, le passeport doit avoir 2 pages vierges côte à côte.

- **Carte d'identité en cours de validité**

La prorogation de 5 ans valable pour certaines cartes d'identité (délivrées entre le 1/01/2004 et 31/12/2013, excepté pour les mineurs), mais sans aucune modification matérielle de la carte n'est pas reconnu par tous les pays. Nous vous recommandons fortement de vous munir d'un titre d'identité français en cours de validité (carte d'identité dont la date de fin de validité indiquée au verso est postérieure à la date de séjour projeté).

Pays ne reconnaissant pas cette mesure : Norvège et Lituanie.

Pays n'ayant pas officiellement reconnu cette mesure : Allemagne, Autriche, Chypre, Danemark, Espagne, Finlande, Irlande, Pays Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Royaume Uni, Slovaquie, Suède.

Pour tous ces pays, il vous est demandé de vous munir d'un titre d'identité français en cours de validité durant votre voyage (carte d'identité dont la date de fin de validité indiquée au verso n'est pas dépassée ou passeport en cours de validité).

Les autorités françaises ont décidé de rétablir l'autorisation de sortie du territoire pour les mineurs.

Cette disponibilité concerne tout mineur français ou étranger résidant en France, voyageant hors du territoire national, non accompagné par une personne exerçant l'autorité parentale.

Les mineurs quittant le territoire français devront présenter :

- une pièce d'identité (carte d'identité ou passeport selon les exigences du pays de destination).
  - le formulaire d'autorisation de sortie de territoire signé par l'un des parents titulaires de l'autorité parentale (formulaire Cerfa N°15646\*01 à télécharger sur [service-public.fr](http://service-public.fr))
  - la photocopie du titre d'identité valide ou périmé depuis moins de 5 ans du parent ou représentant légal signataire.
- Tout parent voyageant avec son enfant mineur, mais ne portant pas le même nom de famille, doit pouvoir justifier de son autorité parentale. Nous conseillons au parent dans ce cas, de voyager avec le livret de famille.

- **Le visa obligatoire** (le délai pour l'obtention des visas est de 60 jours incluant l'intervention auprès de l'ambassade et le traitement par nos soins)

## INFORMATIONS GÉNÉRALES

Conformément aux exigences du Code du Tourisme, est retranscrit ci-dessous le formulaire standard d'informations, figurant à l'Annexe 1 de l'Arrêté du 1<sup>er</sup> mars 2018, correspondant à l'offre de prestation proposée.

La combinaison de services de voyage qui vous est proposée est un forfait au sens de la directive (UE) 2015/2302 et de l'article L.211-2 II du code du tourisme.

Vous bénéficierez donc de tous les droits octroyés par l'Union européenne applicables aux forfaits, tels que transposés dans le code du tourisme. DERTOUR France sera entièrement responsable de la bonne exécution du forfait dans son ensemble.

En outre, comme l'exige la loi, DERTOUR France dispose d'une protection afin de rembourser vos paiements et, si le transport est compris dans le forfait, d'assurer votre rapatriement au cas où elle deviendrait insolvable.

Droits essentiels prévus par la directive (UE) 2015/2302 transposée dans le code du tourisme :

Les voyageurs recevront toutes les informations essentielles sur le forfait avant de conclure le contrat de voyage à forfait.

L'organisateur ainsi que le détaillant sont responsables de la bonne exécution de tous les services de voyage compris dans le contrat.

Les voyageurs reçoivent un numéro de téléphone d'urgence ou les coordonnées d'un point de contact leur permettant de joindre l'organisateur ou le détaillant.

Les voyageurs peuvent céder leur forfait à une autre personne, moyennant un préavis raisonnable et éventuellement sous réserve de payer des frais supplémentaires.

Le prix du forfait ne peut être augmenté que si des coûts spécifiques augmentent (par exemple, les prix des carburants) et si cette possibilité est explicitement prévue dans le contrat, et ne peut en tout cas pas être modifié moins de vingt jours avant le début du forfait. Si la majoration de prix dépasse 8 % du prix du forfait, le voyageur peut résoudre le contrat. Si l'organisateur se réserve le droit d'augmenter le prix, le voyageur a droit à une réduction de prix en cas de diminution des coûts correspondants.

Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution et être intégralement remboursés des paiements effectués si l'un des éléments essentiels du forfait, autre que le prix, subit une modification importante. Si, avant le début du forfait, le professionnel responsable du forfait annule celui-ci, les voyageurs peuvent obtenir le remboursement et un dédommagement, s'il y a lieu.

Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution avant le début du forfait en cas de circonstances exceptionnelles, par exemple s'il existe des problèmes graves pour la sécurité au lieu de destination qui sont susceptibles d'affecter le forfait.

En outre, les voyageurs peuvent, à tout moment avant le début du forfait, résoudre le contrat moyennant le paiement de frais de résolution appropriés et justifiables.

Si, après le début du forfait, des éléments importants de celui-ci ne peuvent pas être fournis comme prévu, d'autres prestations appropriées devront être proposées aux voyageurs, sans supplément de prix.

Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution lorsque les services ne sont pas exécutés conformément au contrat, que cela perturbe considérablement l'exécution du forfait et que l'organisateur ne remédie pas au problème.

Les voyageurs ont aussi droit à une réduction de prix et/ou à un dédommagement en cas d'inexécution ou de mauvaise exécution des services de voyage.

L'organisateur ou le détaillant doit apporter une aide si le voyageur est en difficulté.

Si l'organisateur ou le détaillant devient insolvable, les montants versés seront remboursés.

Si l'organisateur ou le détaillant devient insolvable après le début du forfait et si le transport est compris dans le forfait, le rapatriement des voyageurs est garanti. DERTOUR France a souscrit une protection contre l'insolvabilité auprès de Groupama Assurance-Crédit & Caution. Les voyageurs peuvent prendre contact avec cet organisme (3 place Marcel Paul 92 000 Nanterre, caution@groupama-ac.fr, Tél. : 01 70 96 60 67) si des services leur sont refusés en raison de l'insolvabilité de DERTOUR France.

<https://legifrance.gouv.fr>



**VOYAGER ASSURÉ,  
 C'EST LA GARANTIE  
 D'EN PROFITER !**

© Miss J/Getty Images

**IMPORTANT** : aucune assurance ni assistance rapatriement n'est incluse dans nos voyages.  
 Nous vous recommandons vivement de souscrire l'assurance optionnelle suivante :

**GARANTIE « MULTIRISQUES » KUONI  
 CONTRAT AR 2022046**

**Prix par personne : 3,5 % du montant total du voyage**

- **Annulation voyage**  
 y compris pour cause d'épidémie ou de pandémie
- **Frais médicaux à l'étranger**  
 jusqu'à 150 000 € par personne
- **Assistance rapatriement**
  - Garantie bagages
  - Interruption de séjour
- **Retour impossible en cas de force majeure**

*Cette assurance doit impérativement être souscrite le jour de votre réservation.*  
 Les résumés ci-dessus n'ont pas de valeur contractuelle. Pour avoir plus de précisions sur le contenu de vos garanties,  
 nous vous conseillons de consulter nos conditions générales sur le site [www.kuoni.fr](http://www.kuoni.fr)

## CONDITIONS PARTICULIERES DE VENTE

### Information préalable

Les présentes conditions particulières complètent les informations précontractuelles reçues par le client avant la conclusion de son contrat sous forme de devis, proposition ou programme, conformément aux articles R. 211-3, R. 211-3-1 et R. 211-4 du Code du Tourisme.

Les informations précontractuelles font partie intégrante du contrat conclu mais, d'un commun accord entre le client et DERTOUR France, peuvent faire l'objet de modifications avant la conclusion du contrat sur les points suivants : caractéristiques principales du voyage (transport, hébergement, horaires, escales, itinéraires etc. au sens de l'article R. 211-4-1°), le prix, le nombre de personnes requis pour la réalisation du voyage et les frais d'annulation.

Toute modification sera communiquée au client avant la conclusion du contrat par tout moyen clair et compréhensible, notamment par l'envoi d'un email à l'adresse communiquée par le client, modifiant les éléments du descriptif.

Si l'une quelconque des clauses des présentes Conditions était ou devenait illicite, nulle ou sans objet au regard de la réglementation en vigueur ou d'une décision de justice définitive, elle serait déclarée non-écrite et les autres dispositions demeureront licites et opposables aux parties

### Prix

Il est expressément prévu entre les parties que le prix figurant dans le présent bulletin d'inscription contractuel ne fera l'objet de modifications qu'en cas de variation du coût du transport et notamment au coût du carburant ou de toute autre source d'énergie ; des redevances et taxes afférentes aux prestations contractées, telles que les taxes d'atterrissage, d'embarquement, de débarquement dans les ports et aéroports et taxes touristiques, en cas de variation du coût des taxes sur la valeur ajoutée ainsi qu'en cas de variation du cours des devises étrangères.

Ces données économiques sont retenues à la date d'établissement du prix, soit sur l'offre précontractuelle soit à la date du présent contrat.

**Le coût de transport aérien des vols spéciaux a été calculé sur la base d'un prix du « Jet CIF NWE High Quote » publié par Platts European de 600 USD/tonne. Le coût de transport maritime des croisières à bord du M/S Hambourg a été calculé selon les indices de référence de 550 USD/tonne pour le MGO. Ainsi la variation du prix sera calculée par le produit de la variation du coût avec la consommation journalière\*, divisée par la base moyenne des passagers (360 passagers).**

**\*Consommation journalière : 24 tonnes de MGO/jour.**

Notre Société se réserve le droit de modifier les prix de ce contrat, tant à la hausse qu'à la baisse, dans les limites légales prévues à l'article L211-12 du Code du Tourisme, selon les modalités suivantes :

**Variation du cours des devises**

**Si la fluctuation du cours des devises entre la date d'établissement du prix, prix sur l'offre**

**précontractuelle ou contrat et 20 jours avant la date de départ venait à influencer sur le prix total du voyage, cette incidence sera intégralement répercutée tant à la hausse qu'à la baisse. Bien évidemment cette fluctuation des devises ne s'apprécie que sur les prestations qui nous sont facturées en devises**

Variation du coût du transport (carburant), des taxes, des redevances : Toute variation de ces données entre la date d'établissement du prix et le 20ème jour précédant la date de départ sera intégralement répercutée dans les prix de vente du voyage tant à la hausse qu'à la baisse.

Dans l'hypothèse d'une majoration du prix de vente, le client sera averti par lettre recommandée avec accusé de réception justifiant les coûts. En cas de majoration supérieure à 8%, le voyageur sera informé des répercussions sur le prix total, du choix entre la résolution du contrat ou sa continuation, du délai raisonnable pendant lequel exercer son choix et des conséquences de son absence de réponse dans le délai fixé.

Au cours des 20 jours qui précèdent la date de départ prévue, le prix fixé au contrat ne peut faire l'objet d'une majoration.

Inscription, acompte et validité du contrat

Les offres de prix décrites au présent contrat sont garanties pendant 15 jours après la date d'émission du contrat. Le contrat ne prend effet qu'à réception du contrat signé et de l'acompte, sous réserve de disponibilité à réception de ceux-ci. Passé ce délai, DERTOUR France pourra procéder à une modification du prix initialement proposé.

Calendrier des règlements

Le montant de l'acompte exigible garantissant la réservation est égal à **30 %** du montant total du voyage. Le montant de l'assurance complémentaire est à régler au moment de l'acompte. A 35 jours avant le départ : Paiement du solde.

**Pour les inscriptions intervenant moins de 45 jours avant le départ le montant de l'acompte exigible sera égal au montant des frais d'annulation totale tel que décrit dans le présent contrat.** Le Client n'ayant pas versé la somme à la date convenue est considéré comme ayant annulé son voyage sans qu'il puisse se prévaloir de cette annulation.

Demandes particulières des voyageurs

Les Voyageurs peuvent adresser à l'organisateur une demande spéciale ou exprimer un besoin particulier concernant le voyage, le séjour ou le transport : repas spécial, personne handicapée ou à mobilité réduite, enfant et bébé etc. et la demande sera traitée au cas par cas et pourra générer des frais qui seront communiqués au Voyageur avant validation de sa demande ; la demande ne sera validée qu'après confirmation et acceptation par DERTOUR France et/ou le transporteur aérien.

Toute demande d'assistance doit impérativement être signalée à DERTOUR France(handicap, grand âge, maladie, forte corpulence etc.) au plus tard 72h avant le départ et en tout état de cause, avant l'achat et l'émission des billets de transport.

### Durée du voyage

La durée du voyage est calculée depuis le jour de la

convocation à l'aéroport de départ jusqu'au jour de l'arrivée à l'aéroport de retour et en nombre de nuitée dans l'hébergement, lorsque le logement est prévu. Il est possible que la première et/ou la dernière nuit et que la première et/ou la dernière journée soit entièrement consacrée au transport. Les usages en matière d'hôtellerie internationale prévoient, dans la majorité des pays, que les chambres doivent être libérées à partir de 10h ou 12 h et ne peuvent être occupées qu'à partir de 15h. Les séjours sont calculés sur un nombre de nuits et non un nombre de journées. La première et la dernière journée peuvent être écourtées en raison d'une arrivée tardive ou d'un départ matinal, en fonction des horaires communiqués par la compagnie aérienne. Il est conseillé de ne pas prévoir d'obligations professionnelles et/ou de temps de transit/ correspondance trop court le jour du départ ou la veille ainsi que le jour de votre retour ou le lendemain, notamment pour les vols charters ou low cost qui peuvent être plus facilement sujets à des modifications de plan de vol.

### Transport aérien

Les horaires et les éventuelles escales prévus seront communiqués lors de l'envoi de la convocation, mais resteront toutefois susceptibles de modifications jusqu'au jour du départ.

Le vol de retour, dans certains cas, ne peut être changé. L'abandon du passage retour pour emprunter un autre vol implique alors le règlement intégral du prix de ce passage au tarif officiel. De plus, la réglementation du transport aérien n'autorise pas, même en cas de force majeure, le remboursement de trajets non effectués.

La mention « vol direct » signifie sans changement d'avion, mais n'écarte pas la possibilité d'une ou plusieurs escales effectuées au cours du voyage par ce même avion.

Un changement d'aéroport peut se produire au retour sur Paris (entre Orly et Roissy) : sauf cas de post-acheminement réservé par DERTOUR France, cette dernière ne sera pas tenue pour responsable des frais occasionnés par cette modification.

**Les vols spéciaux/charters ne bénéficient d'aucune attribution de sièges ni de repas spéciaux. Leurs horaires sont confirmés une semaine avant le départ.**

Lorsque le pré/post-acheminement ou les vols ont été acheté (s) directement par le Client, DERTOUR Francene pourra nullement voir sa responsabilité engagée en cas de retard ou annulation ayant des

Photos non contractuelles

Raison Sociale : DERTOUR France au capital de 24 662 157 euros · R.C.S. Bobigny 542078431 · Immatriculation IM 093 100 010  
Siège social et Direction Générale : 22 rue Dieumegard, 93407 Saint-Ouen cedex · Tél. : +33 (0)1 55 87 80 00 · kuoni.fr  
Garantie Financière : Groupama Assurance-Crédit & Caution, 8-10 rue d'Astorg, 75008 Paris · Assurance RCP : HDI Global SE  
Tour Trinity, 1 bis place de la Défense, CS 20298, 92035 Paris La Défense cedex, n° de police 76670248-30023  
Kuoni est une marque exploitée par DERTOUR France et n'a pas de lien avec Kuoni Destination Management.

conséquences sur l'exécution du voyage objet du contrat.

Les compagnies aériennes passent entre elles des accords dits de partage de code (code share) qui consistent à commercialiser un vol sous leur propre nom alors qu'elles utilisent un appareil d'une autre compagnie.

Le Client reconnaît avoir connaissance de cette situation et ne pourra pas invoquer de grief contre DERTOUR France à ce sujet.

**Nos produits peuvent être réservés sans les vols internationaux, c'est le forfait sans vol. En ce cas, nos services CONDITIONS GÉNÉRALES ET PARTICULIÈRES DE VENTE débutent à destination, au moment de la prise en charge par notre correspondant local, et se terminent le dernier jour à l'issue du transfert vers l'aéroport. DERTOUR France ne pourra être tenu pour responsable des conséquences pouvant affecter l'intégrité du forfait, en cas de modification d'horaire, de retard ou d'annulation de vol par exemple. En cas d'arrivée retardée sur place ou de départ avancé, les prestations non consommées (transfert collectif, nuitée, repas, visites...) ne seront pas remboursées. Selon les circonstances, un transfert privé depuis ou vers l'aéroport pourra également être facturé.**

## Remboursement des taxes aériennes

En cas de non-utilisation du billet d'avion pour quelque cause que ce soit, les taxes aéroportuaires obligatoires sont remboursables au Voyageur sur sa demande dans un délai de 30 jours.

## Pré et Post-acheminement

Les tarifs applicables aux acheminements aériens et/ou ferroviaires vers Paris ou autres villes européennes depuis certaines villes de province s'appliquent strictement selon les conditions suivantes : soit villes d'origine, dans la limite des disponibilités dans la classe de réservation désignée, gares TGV de Roissy ou Massy exclusivement, jour d'opération, et ce en correspondance directe avec le vol international aller et retour, et sous réserve que la compagnie désignée continue effectivement à opérer au départ de la ville de départ du voyageur.

La demande de réservation (avec départ et retour de la même ville obligatoire) sera acceptée uniquement au moment de l'inscription et sous réserve de disponibilité dans la classe de réservation désignée par le transporteur.

## Chambres et cabines

Les chambres/cabines individuelles, bien qu'assujetties à un supplément de prix élevé, sont souvent moins bien situées, de dimensions plus modestes et généralement en nombre limité. Dans les hôtels et/ou bateaux du monde entier, il n'existe pas de véritables chambres triples.

Ce sont en général des chambres/cabines doubles dans lesquelles on ajoute un lit d'appoint (souvent

un lit pliant au confort sommaire). L'espace s'en trouve donc réduit.

Lorsque la chambre est équipée de deux lits doubles, la réservation d'une chambre triple ou quadruple implique de partager les lits existants.

Le client reconnaît avoir connaissance de cette situation et ne pourra pas invoquer de grief contre DERTOUR France à ce sujet.

## Vue mer

**Selon la végétation ou la configuration de l'hôtel, les chambres orientées mer n'offrent pas nécessairement de vue sur la mer. Seule l'appellation vue mer offre cette garantie**

## Repas

L'appellation pension complète comprend le petit déjeuner, le déjeuner et le dîner. L'appellation demi-pension comprend le petit déjeuner et le dîner. Ces prestations peuvent être fournies par le transporteur aérien et l'hôtel de séjour.

En cas de séjour en demi-pension, à chaque nuit passée sur place correspondent un petit déjeuner et un repas principal. En cas d'arrivée le matin sur le lieu de séjour et de départ l'après-midi, aucun repas principal n'est par conséquent fourni le dernier jour.

**En période de fin d'année, les hôtels facturent des suppléments pour les réveillons de Noël et du Nouvel An. Malgré ce supplément, ces repas ne peuvent être comparés aux réveillons tels que nous les concevons en France.**

## Assistance à destination

Pour le bon déroulement du voyage et en cas de difficulté ou de non-conformité à signaler dans les meilleurs délais sur place, le client bénéficie à destination d'une assistance 7 jours/7 et 24 h/24 au : 01.55.87.82.60.

Service Assistance – DERTOUR France – 22, rue Dieumegard. 93 407 Saint Ouen cedex.

Egaleme par courrier électronique du lundi au vendredi de 9h à 18h à assistance.clients@kuoni.fr Le numéro de téléphone du service 24h/24h et 7jours/7 est rappelé dans le carnet de voyage.

## Modifications et remise des listes

### Modifications

DERTOUR France se réserve le droit de remplacer éventuellement un transporteur aérien par un autre, ou un hôtel par un établissement de même catégorie. Les prix, horaires, itinéraires mentionnés dans le programme peuvent être modifiés par suite de circonstances indépendantes de DERTOUR France ou par suite d'événements dus à un cas de force majeure ou résultant de tiers au présent contrat.

**Le Client accepte pleinement le principe qu'en Russie, les autorités gouvernementales peuvent fermer sans préavis des sites, des accès [comme le Kremlin (siège du Gouvernement), la Place Rouge, etc.], pour des raisons d'ordre privé ou public. DERTOUR France ne peut malheureusement pas intervenir dans ces cas de figure et ne saurait en être tenu pour responsable. Nos équipes sur place**

**tâcheront toujours de trouver la meilleure alternative possible.**

Le client reconnaît avoir connaissance de ce fait et ne pourra évoquer de griefs contre DERTOUR France. Cette modification ne pourra être un motif d'annulation. Toute modification du fait du Client en cours de voyage implique le règlement de nouvelles prestations ainsi que des frais d'annulation.

L'interruption de séjour du fait du Client ne peut donner lieu à aucun remboursement.

En cas d'annulation ou de modification par DERTOUR France d'un élément substantiel du programme – déroulement et/ou prix -, le Client pourra demander le report du voyage, qui devra alors être effectué avant la fin de l'année civile en cours. Un nouveau programme, accompagné d'une réactualisation des prestations et des modifications éventuelles de prix qu'elles entraînent, sera soumis sans délai à l'acceptation du client.

Le Client, dans un délai de 7 jours à compter de la réception de la lettre RAR qui lui sera adressée par DERTOUR France, pourra :

-soit mettre fin à sa réservation dans les conditions prévues aux articles R211-9 et R211-10 du Code du Tourisme – conditions générales de vente.

-soit accepter le voyage modifié et reporté : un avenant sera alors établi, précisant les modifications apportées et leurs incidences sur les prix initialement prévus.

Dans ce dernier cas, DERTOUR France conservera les sommes déjà versées pour les porter au crédit du nouveau programme.

## Frais de modification de dossier

Les frais de cession et/ou frais de changement de nom, prénom, titre ou correction d'une faute d'orthographe auprès de toutes compagnies aériennes sont les suivants :

De la signature du contrat à 60 jours du départ, date de réception de la liste des participants : sans frais

De 59 jours à 31 jours avant le départ : 100 €

De 30 jours à 20 jours avant le départ : 200 €

A moins de 20 jours et jusqu'au départ : aucune cession, aucun changement de titre, de nom et de prénom ne sera accepté. Toute demande de cession ou de modification effectuée à moins de 20 jours avant le départ sera traitée comme une annulation et une réinscription. Les frais d'annulation individuelle s'appliqueront. En cas de réinscription, la compagnie aérienne peut appliquer un supplément.

## Remise des listes et documents de voyage

Les noms de l'ensemble des participants, les copies des pièces d'identité utilisées lors du voyage et leur répartition par chambre doivent être envoyées à DERTOUR France au moins 60 jours avant le départ. Ponctuellement, afin de garantir les réservations, DERTOUR France réserve le droit de demander la liste 30 jours après la date d'émission du contrat.

## Formalités administratives et sanitaires

Les formalités de police sont données à titre indicatif et sont susceptibles de modification sans préavis. Ces formalités, pour les voyages qui nécessitent l'obtention de visa ou carte de

Photos non contractuelles

Raison sociale : DERTOUR France au capital de 24 662 157 euros · R.C.S. Bobigny 542078431 · Immatriculation IM 093 100 010

Siège social et Direction Générale : 22 rue Dieumegard, 93407 Saint-Ouen cedex · Tél. : +33 (0)1 55 87 80 00 · kuoni.fr

Garantie Financière : Groupama Assurance-Crédit & Caution, 8-10 rue d'Astorg, 75008 Paris · Assurance RCP : HDI Global SE

Tour Trinity, 1 bis place de la Défense, CS 20298, 92035 Paris La Défense cedex, n° de police 76670248-30023

Kuoni est une marque exploitée par DERTOUR France et n'a pas de lien avec Kuoni Destination Management.

tourisme, vous seront communiquées à l'inscription du groupe.

Quelle que soit la destination, le passeport doit avoir 2 pages vierges successives.

– Passeport électronique : titre hautement sécurisé comportant la photographie numérisée de son détenteur et un composant électronique avec les données personnelles.

– Passeport biométrique : ajout des empreintes digitales de 2 doigts dans la puce du titre.

Les formalités de police s'adressent uniquement aux ressortissants français sans double nationalité. Les enfants doivent être en possession d'un passeport. Les non-ressortissants français ou les binationaux sont invités à consulter le consulat ou l'ambassade du/des pays de destination. Le montant du visa inclut les frais d'intervention DERTOUR France. En fonction de la date de réservation et des règles fixées par les ambassades, des frais d'urgence peuvent être facturés.

DERTOUR France décline toute responsabilité en cas de refus de délivrance du visa, de l'ESTA ou de toute autre autorisation de voyage, de la part des autorités du/des pays visité(s).

DERTOUR France communique également des informations destinées aux ressortissants français en page « Formalités » consultables sur les sites [www.kuoni.fr](http://www.kuoni.fr). En aucun cas, DERTOUR France ne pourra se substituer à la responsabilité individuelle des voyageurs qui doivent prendre à leur charge la vérification et l'obtention de toutes les formalités avant le départ (passeport valable 6 mois après la date de retour de voyage, visa, certificat de santé, etc.) et pendant toute la durée du voyage, y compris l'accomplissement des formalités douanières des pays réglementant l'exportation d'objets.

**Pour la Russie et Cuba:**

**Suite aux dernières directives sanitaires du Gouvernement, nous tenons à vous rappeler que tout voyageur en provenance de l'étranger, doit être muni d'une attestation d'assurance-voyage à son nom, justifiant de sa couverture médicale sur la destination, durant toute la durée de son voyage. Cette assurance-voyage, souscrite dans le pays d'origine du voyageur, devra couvrir l'assistance, les soins et frais médicaux du voyageur à destination. L'attestation d'assurance-voyage (nominative et personnelle) devra être présentée au contrôle des douanes, à l'arrivée du voyageur à destination.**

Le non-respect des formalités, l'impossibilité d'un voyageur de présenter des documents administratifs en règle, quelle qu'en soit la raison entraînant un retard, le refus à l'embarquement du voyageur ou l'interdiction de pénétrer en territoire étranger, demeurent sous la responsabilité du voyageur qui conserve à sa charge les frais

occasionnés, sans que DERTOUR France ne rembourse ni ne remplace la prestation.

Lien utile :

Ministère des Affaires Etrangères – conseil aux voyageurs : <http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/>

Les formalités sanitaires restent sous l'entière responsabilité des participants.

DT Polio à jour et vaccins contre l'hépatite A, l'hépatite B, le tétanos et la typhoïde recommandés pour tous les pays. Si un séjour préalable a été effectué dans certains pays d'Afrique ou d'Amérique du Sud, le vaccin contre la fièvre jaune peut devenir obligatoire.

Nous vous conseillons de consulter, jusqu'au jour du départ, les sites : Institut Pasteur – recommandations par pays

: <http://www.pasteur.fr/fr/map>

<https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/>

et vous conseillons de vous inscrire sur le site Ariane :

<https://pastel.diplomatie.gouv.fr/fildariane/dyn/public/login.html>

Pour toutes questions médicales ou sanitaires, DERTOUR France invite les participants à se mettre en contact avec leur médecin.

## Responsabilité, Réclamations et Assurances

### Responsabilité

DERTOUR France est responsable de plein droit à l'égard du voyageur de la bonne exécution des obligations résultant du contrat, que ces obligations soient à exécuter par elle-même ou par d'autres prestataires de services, sans préjuger de son droit de recours contre ceux-ci. Toutefois, notre société peut s'exonérer de tout ou partie de sa responsabilité en apportant la preuve que le dommage est imputable soit au voyageur, soit à un tiers étranger à la fourniture des prestations prévues au contrat et revêt un caractère imprévisible ou inévitable, soit à des circonstances exceptionnelles et inévitables (guerre, attentat, émeute, révolution, catastrophe nucléaire, événements climatiques ou naturels tels que cyclone, tremblement de terre, tsunami, tornade, nuage, vent de sable...) au sens de l'article L. 211-16 du Code du Tourisme.

En cas de mise en jeu de sa responsabilité de plein droit du fait de ses prestataires au sens de l'article précité, les limites de dédommagement résultant de conventions internationales selon l'article L. 211-17-IV du Code du Tourisme trouveront à s'appliquer ; à défaut et sauf préjudice corporels ou dommage intentionnels ou causés par négligence, les dommages-intérêts seront limités par le contrat à trois fois le prix total du voyage ou du séjour.

En vertu de l'article L. 211-17-1 du Code précité, les réclamations au titre de la responsabilité de

l'organisateur ou du détaillant se prescrivent par deux ans.

La responsabilité de DERTOUR France ne pourra être mise en jeu pour toute non-conformité de prestations achetées à l'initiative du Voyageur et hors contrat de voyage.

DERTOUR France dispose d'une assurance garantissant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile professionnelle, conforme aux prescriptions de la loi, contractée auprès de la compagnie Mutuelles du Mans Assurances sous le n°128 982 356.

### Réclamations

Les conséquences des accidents/incidents pouvant survenir à l'occasion de l'exécution du transport aérien sont régies par les dispositions de la Convention de Montréal ou par les réglementations locales régissant les transports nationaux du pays concerné.

Toute défaillance constatée par le client dans le déroulement du voyage et/ou du séjour doit, en fonction des circonstances et dans les meilleurs délais, faire l'objet d'un signalement de la part du client, sur place impérativement, auprès du point de contact fourni, représentants ou agents locaux.

Toute réclamation postérieure au voyage doit être adressée à DERTOUR France par lettre recommandée avec accusé de réception, dans le mois suivant le retour du voyage. Le non-respect de ce délai pourra être susceptible d'affecter la qualité du traitement du dossier de réclamation.

Conformément aux usages de la profession, la réponse sera apportée également par écrit.

Après avoir saisi le service Relations Client et à défaut de réponse satisfaisante dans un délai de 60 jours, le client peut saisir gratuitement le Médiateur du Tourisme et du Voyage, dont les coordonnées et modalités de saisine sont disponibles sur son site : [www.mtv.travel](http://www.mtv.travel) .

### Assurances

DERTOUR France déclare disposer d'une assurance garantissant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile professionnelle, conforme aux prescriptions de la loi, contractée auprès de la Compagnie Mutuelles du Mans Assurances IARD sous le n° de police 128 982 356

Garantie : 8 000 000 €, dommages corporels, matériels et immatériels confondus.

### ATTRIBUTION DE JURIDICTION

Toute contestation ou litige découlant du présent contrat sera, d'un commun accord entre les parties, soumis à la juridiction du Tribunal de Commerce de Paris.

### INTEGRALITE DU CONTRAT

Le présent contrat et le programme constituent la Convention entre les parties. Toutes modifications devront être faites par écrit sous forme d'avenant qui sera signé par chacune des deux parties.